

d'André Loeseckrug-Pietri

Puissance européenne face aux Gafam : mythe ou réalité ?

L'Europe vient de célébrer coup sur coup les accords sur le Digital Services Act (DSA), pour interdire en ligne ce qui l'est dans le monde physique, et le Digital Markets Act (DMA), censé supprimer les pratiques monopolistiques des grandes plateformes de la tech, en réduisant leur capacité à imposer leurs propres services et en augmentant le choix des consommateurs. Il est utile de se pencher sur l'impact réel des amendes européennes, présentées comme une arme de dissuasion massive. On parle de 10 % du chiffre d'affaires en cas d'infraction, et jusqu'à 20 % en cas de récidive. « Le shérif est de retour dans la ville », annonce le commissaire au Marché intérieur.

On a envie de le croire mais le passé plaide pour plus de circonspection. Derrière les effets de manche des commissaires Breton et Vestager, l'impuissance et la lenteur européennes dans la mise en œuvre de ces armes fatales sont totales : Apple, condamné à 13 milliards d'euros en 2016, a gagné en appel et vu sa condamnation annulée. Rien n'a été payé. Google, condamné à 8,2 milliards d'euros au total, a vu une seule de ces amendes confirmée en appel pour l'instant, soit 2,4 milliards – pour une enquête commencée... en 2010. Microsoft a été condamné à 899 millions depuis 2004, et semble s'être acquitté de son amende – une somme qui représente 1 % de son profit opérationnel en 2021 ! Amazon a été condamné à 250 millions, mais cette condamnation aurait été annulée. Enfin, Facebook a

été condamné à 110 millions en 2017, et n'a pas contesté la condamnation.

Nous parlons donc de 3,4 milliards d'amendes effectivement payées en vingt ans, à comparer à quelque 300 milliards de profits pour les Gafam pour la seule année 2021. Alors cessons de penser que les sanctions financières vont changer les choses, même si ces menaces font évoluer le comportement des géants.

Il est utile de se pencher sur l'impact réel des amendes, présentées comme une arme de dissuasion massive.

On peut douter de l'efficacité du taux à 10 % quand on ne sait pas appliquer les sanctions actuelles de 4 % du chiffre d'affaires dans le cas du RGPD. Il faut donc les appliquer sévèrement et sans délai. Limiter les recours abusifs et faire passer la justice à la même vitesse que ces plateformes sous peine d'être toujours en retard d'une guerre. Plus systématiquement diriger la commande publique vers des solutions européennes émergentes. Mettre en œuvre un véritable marché unique des données, de l'intelligence artificielle, de la cyber – un travail politique plus fastidieux que celui d'annoncer des milliards d'investissements, qui est pourtant le vrai frein à l'émergence de géants européens du numérique. Et rêvons d'investir les milliards récupérés par les amendes, dans

la formation scientifique et digitale ainsi que dans des agences d'innovation de rupture européennes agiles et non soumises aux injonctions bureaucratiques.

Car la « méthode européenne » de régulation – qui se confond bien souvent avec l'autorégulation des entreprises – ne fonctionne pas. Cette démarche, empruntée aux Etats-Unis, n'a pas de sens dans une compétition internationale où nos principaux adversaires économiques ne jouent pas eux-mêmes le jeu. Même chose pour la concurrence. La fascination quasi religieuse qui entoure ce terme a laissé croire à notre Union que de bonnes règles seraient suffisantes pour créer un cadre harmonieux de compétition, où les meilleurs seraient avantagés sans que ne fussent bridées les aspirations des plus petits. Chimère ! Les pouvoirs publics ne sont pas là pour être les arbitres impartiaux de la compétition économique et technologique mondiale : leur rôle – car c'est là que réside leur légitimité – est de défendre leurs concitoyens et leurs initiatives.

Tant que l'Europe sera impuissante tout en étant convaincue du contraire, nous favoriserons l'émergence de ces plateformes plus puissantes que des Etats, et ferons le lit du populisme et du sentiment anti-européen. Arrêtons de nous bercer d'illusions, cessons la politique spectacle, entrons dans la politique de l'impact. Nous en sommes capables !

André Loeseckrug-Pietri est président de la Joint European Disruptive Initiative (Jedi), la Darpa européenne.